

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 15/06/2023
Et
Publication ou notification du :
15/06/2023

L'an 2023, le 12 Juin à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/06/2023.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DELAGE Elodie à M. FAILLOT Benoit

Absent(s) : M. PILORGET Franck

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique



14-2023 – TRAVAUX CLOCHER DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que suite au dégât des eaux survenu l'année dernière, les travaux de rénovation ne sont pas encore finalisés. En effet de nouvelles fuites sont apparues, les enduits du clocher étant complètement poreux, il faut donc réparer ce problème avant de finir les travaux. Nous avons sollicité plusieurs entreprises pour avoir des devis sur la reprise de l'intégralité de ces enduits mais seuls la SAS BUGEON Frères de Preuilly et la SN TPE de Saint-Doulchard ont répondu à notre demande :

- SAS BUGEON Frères : échafaudage (réalisé par France Echafaude) 10 080€ TTC
+ travaux reprise enduits du clocher 5 060€ TTC soit un total de **15 140€ TTC**

- SN TPE : **17 732€ TTC**

Les conseillers demandent des précisions pour le devis de la SAS BUGEON Frères sur la durée prévue des travaux, et pour France Echafaude sur la durée d'installation de l'échafaudage.

La durée prévue des travaux étant d'une semaine et demie et l'échafaudage étant

installé pour une durée d'un mois incompressible, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de choisir la SAS BUGEON Frères et France Echafaude pour réaliser les travaux de reprise de l'enduit du clocher de l'église.
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/06/2023
Le Maire
Julien YVON



La secrétaire
MOREL Angélique

